

LÉODEGAIRE

ARCHEVÊQUE DE BOURGES

1097-1120

ÉTUDE HISTORIQUE ET SIGILLOGRAPHIQUE

PAR

M. le Baron Thierry de Brimont

Et M. le Vicomte Alphonse de la Guere

I

VIE DE LÉODEGAIRE

Audebert de Montmorillon, tout à la fois archevêque de Bourges et abbé de Déols, étant mort, Léodegaire, nous dit la chronique de cette abbaye, lui succéda¹. Le nouveau prélat ne recueillait pas un héritage sans gloire, Audebert, pendant les courtes années de son pontificat, s'était trouvé constamment mêlé aux événements de son siècle, compagnon d'Urbain II pendant

¹ *Chronic. Dol.* an. 1096. *Chronic. Malleasense. Idem.* Mais un acte de 1097, portant le nom d'Audebert, rectifie l'assertion des deux chroniques.

son séjour en France, il se trouvait à ses côtés au concile de Clermont en novembre 1095, alors qu'au milieu de l'enthousiasme universel fut saluée la première croisade. L'année suivante il assistait au concile de Tours. Ce fut au milieu de ces graves préoccupations, au bruit lointain des exploits de la chevalerie chrétienne que, jeune encore, Audebert s'éteignit ¹. C'était vers la fin de 1097. Un de ses derniers actes avait été la restitution au prieuré de la Chapelle-Aude d'une église usurpée par les laïques.

A la fin de cette même année, ou plutôt au commencement de 1098, Léodegaire fut élu d'après les lois canoniques ², et prit possession de son siège. Il est à peine installé qu'il se rend à Rome au concile que le pape Urbain II tient cette même année, le troisième dimanche après Pâques. Le concile terminé, Léodegaire rentre dans son diocèse où une grave contestation vient de s'élever; l'archevêque d'Auch refuse de reconnaître

¹ L'usage était constant au XI^e siècle de faire circuler, à la mort d'un personnage illustre, sa biographie en tête d'un long rouleau de parchemin, où chaque abbaye ou chapitre promettait ses suffrages pour le défunt et recommandait ses membres décédés. On lit dans un fragment du rouleau funèbre d'Audebert les vers qu'y inscrivit Baldric archevêque de Dol, son ami.

Abbas ipse Dolis, Biturix et episcopus ipse,
Sedibus ambabus præerat non ambitione
Ambarum domuum magis utilitate coactus
Et domini papæ sancto moderamine victus.
Hunc Audebertum validum juvenilibus annis,
Efferat mors, rapuit, quæ nulli parcere novit.

(Delisle, *Rouleaux des Morts.*)

² *Leodegarius* fréquemment écrit ou prononcé *Laugerus* donna lieu à l'abréviatif *Léger*.

son droit primatial ; l'affaire est aussitôt déferée au souverain pontife. Le nouveau pape, Pascal II, était alors en France, l'archevêque de Bourges se rend près de lui et son adversaire est mandé pour que l'on puisse devant le pape terminer le différend ; le prélat aquitain ne parut pas ; peu assuré dans ses prétentions, il ne chercha aucunement à se défendre, et Pascal, au mois d'octobre 1099, donnait gain de cause à Léodégaire en le maintenant, par provision, dans la possession de son privilège ¹.

La primatie est un joug que les prélats de la vieille Aquitaine supportent avec impatience ; c'est à peine si seuls les papes, gardiens de la discipline, peuvent réprimer les fréquentes révoltes contre cette autorité disputée ; pendant de longs siècles cependant elle triomphera encore et les archevêques continueront leurs tournées primatiales ². Mais dans son diocèse l'évêque a la mis-

¹ Unde etiam dum in Galliæ partibus moraremur. nostro conventui pluribus adhœsisti, quo nimirum in tempore Nos in eundem fratrem nostrum ad hujus negotii causam tractandam Nostris litteris evocavimus, porro ille non venit nec allegationibus partes suas tueri curavit. . . . *Bulle d'Urbain II*, Catherinot.

² Bourges, étant métropole de la vaste province de l'Aquitaine formée par Auguste, son évêque dut, d'après les règles suivies par les Apôtres et leurs disciples, participer à ses prérogatives en devenant métropolitain. Aussi en 297 l'Aquitaine ayant été, sous Dioclétien, divisée en trois provinces, l'évêque continua-t-il à jouir de son droit de patriarche ou primat son équivalent sur les trois provinces, d'après la solution généralement admise que les évêques des nouvelles divisions administratives n'étaient pas affranchis de l'antique lien qui les rattachait à la métropole. Il en fut de même pour les évêques de Lyon et d'Arles qui continuèrent à exercer la primatie sur les différentes Lyonnaises et provinces de la Narbonnaise. Il ressort de là que ces trois églises étaient fon-

sion directe de faire respecter la propriété monastique incessamment menacée par les guerroyements intérieurs, ici outre son autorité spirituelle il a entre les mains une puissance, la Commune, qu'il peut faire marcher à son gré contre les opposants; depuis Aimon de Bourbon, il a plus d'une fois commandé ses forces, et nous voyons une épître d'Eudes de Chartres à Léodegaire où il le supplie de ne pas mener la Commune contre Arnoul de Vierzon, déféré au tribunal de l'archevêque pour avoir enfreint la Trêve de Dieu, Arnoul en appelait à Rome de sa sentence. Dans une autre lettre l'évêque de Chartres lui recommande la cause d'Hugues de Mehun qui l'a constamment servi. Vers 1100, Léodegaire rend une sentence favorable à Raoul, prieur de la Chapelle-Aude; il s'agissait d'une scène de violence. Humbaud d'Huriel revenant d'une expédition escorté de quarante soldats, était entré à la Chapelle; de force ils s'étaient installés dans les maisons, avaient pris toutes les provisions nécessaires à la troupe et, aux réclamations du prieur, Humbaud s'était contenté de répondre qu'il ne faisait qu'exercer la coutume. Indigné et ne pouvant obtenir raison, Raoul se mit à la tête de ses serviteurs et des

dées avant 297 et alors en possession depuis un certain temps du droit de métropoles ecclésiastiques, sans cela leur droit primatial n'eût pu se maintenir dans les nouvelles divisions civiles. Sous Charlemagne la primatie de Bourges s'accrut encore, l'autorité de l'Archevêque s'étendant sur la première Narbonnaise, conquise sur les Arabes et incorporée dans le nouveau royaume d'Aquitaine. Le savant dom Chamard (*Les Eglises du Monde Romain*), s'est particulièrement appuyé sur l'antiquité de la primatie de Bourges pour défendre l'origine apostolique de cette église.

habitants du bourg et les armes à la main, délogea la troupe. Humbaud, fou de colère à cette insulte, rallia ses hommes, se précipita sur le monastère, pillant, sac-cageant, emportant tout ce qui lui tombait sous la main. Le prieur se plaignit à l'Archevêque qui se rendit à la Chapelle pour obtenir réparation. L'on convint de se retrouver au château de Saint-Désiré. Au jour fixé les parties et leurs conseils se présentent devant Léodegaire ; Raoul apportait ses chartes de franchise ; elles furent lues et Humbaud, voyant toute résistance inutile, dut avouer sa faute, rendre sa part de pillage et abandonner toute prétention sur le bourg ¹. Trois actes de Léodegaire en faveur du même prieuré sont consignés dans le cartulaire de Saint-Denys : deux ont rapport à des discussions sur la propriété de familles serves ; le troisième, de 1103, accorde au prieur l'église de Vippleis que les moines de Saint-Étienne d'Ahun, au diocèse de Limoges, lui disputaient ². Vers l'année 1100 il signe la convention établie entre les chapitres de Saint-Étienne de Bourges et de Pleinpied au sujet des églises dont ils s'étaient jusque-là disputé la propriété ³.

Il se fait alors par toute la province un grand mouvement dans les esprits, tous les yeux se tournent vers l'Orient, déjà les armées croisées se sont acheminées vers la Terre-Sainte, après mille périls elles ont

¹ Raynal, *Hist. Berry*, t. I, pièces just. *Arch. nat.* L. 480, N° 204. M. Chazaud dans son édition des fragments du Cart. de la Chapelle-Audelui assigne la date de 1107 d'après un ancien inventaire.

² V. pièces just. n° 1, 2, 3. *Arch. nat.*

³ Raynal, *ibid.*, t. II, pièces just. p. 521.

planté leur étendard sur les remparts de Jérusalem. La délivrance du Saint-Sépulcre réveille une nouvelle ardeur parmi les populations. L'un des premiers, le vicomte de Bourges Eudes Arpin a pris la croix avec un grand nombre de chevaliers et, pour subvenir aux frais de l'expédition, il a vendu au roi sa vicomté moyennant soixante mille sols d'or. Vers la fin de l'année 1101, cette vaillante troupe, sous la conduite de l'ancien vicomte, quitte châteaux et chaumières. Chaque seigneur conduit les hommes de sa seigneurie ; sur la route l'on s'adjoint divers corps, et Guillaume, comte de Nevers, prend avec Eudes le commandement. Des femmes, des moines, des enfants, sans soupçonner les insurmontables obstacles, se mettent à leur suite et les quinze mille combattants se dirigent vers la Palestine.

Les chroniques restent muettes sur la part active que dut avoir notre prélat dans ce grand événement accompli sous ses yeux, dans sa ville épiscopale, au milieu de son diocèse ; une lourde tâche lui est d'ailleurs dévolue : le pape a enjoint à tous la plus stricte observance de la Trêve de Dieu ; les biens des croisés sont mis à l'abri de toute vexation, les évêques et les prêtres chargés de les protéger, et l'armée de la Commune reste entre les mains de Léodegaire¹. La vicomté, et par là même les prérogatives de la primatie qui s'étend sur toute l'Aquitaine, sont tombées dans le domaine de la Couronne ; c'est ce qui donne une nouvelle importance à l'acquisition du roi. Aussi Eudes Arpin parti,

¹ Guill. de Tyr. — Robert. Monach.

Philippe se rend à Bourges dès le mois d'octobre 1102 ; là, en présence de Léodegaire et de nombreux chevaliers, le jour de la fête patronale de saint Ambroix, il confirme tous les privilèges accordés jadis à cette abbaye par le vicomte Geoffroy lors de sa restauration¹. La même année Léodegaire souscrit un diplôme de Louis le Gros pour Fleury, puis ratifie la transaction entre les chanoines de Notre-Dame de Sales et Robert abbé de Molesmes ; le chapitre délaissa aux moines certaines terres situées en Bourgogne².

Deux ans plus tard, 1104, il consacrait la grande église du nouveau monastère de Chezal-Benoit. L'an 1093, sous le pontificat de son prédécesseur, un moine italien, frère André, de l'ordre bénédictin de Vallombreuse, s'était retiré avec quelques religieux dans un lieu désert près d'Issoudun. Avec la permission d'Audebert, ils avaient obtenu du Chapitre de Saint-Cyr de bâtir près de leurs cellules une église. Le lieu s'appelait Chezal-Malan et dépendait de la paroisse de Dampierre. Cependant en accordant son concours, le Chapitre, jaloux de ses droits, avait interdit aux moines les fonctions curiales et taxé la nouvelle église d'une redevance annuelle, une livre d'encens offerte à la collégiale le jour de la fête du saint. Les seigneurs environnants s'empressèrent autour du nouveau monastère ; Godefroy, seigneur d'Issoudun, prit les moines sous sa protection, Étienne-le Noir, sa femme et ses filles donnèrent la terre du Chezal et Gi-

¹ V. Labbe, *Hist. du Berry*, p. 194.

² *Arch. du Cher*, fonds de Notre-Dame de Sales. L. 2.

raud de Mélian fit bâtir leur église. Les souverains pontifes Pascal I^{er} et Urbain II approuvèrent les conventions faites avec Saint-Cyr et, en 1104, l'église et les cloîtres terminés grâce aux libéralités des seigneurs de Chârost, de Lignièrès et d'autres, Léodegaire, entouré d'un nombreux cortège, vint solennellement la consacrer, elle fut dédiée à la Sainte-Vierge et aux saints apôtres Pierre et Paul. Frère André fut placé par l'archevêque à la tête de la nouvelle communauté; de son autorité, il obligea le Chapitre à se désister de ses droits paro-chiaux, établit une paroisse dans le village et permit aux moines d'y administrer les sacrements. Pour toutes ces concessions le Chapitre ne se réservait que cinq sols de cens annuel à la fête de Saint-Cyr.

Plus tard cependant, malgré les approbations pontificales, les religieux se troublèrent, craignant que leur convention ne fût entachée de simonie, ils dépêchèrent à Reims où l'archevêque assistait aux réunions du concile (1119) pour le prier d'examiner la question; Léodegaire, de retour, s'arrêta au monastère; l'abbé lui présenta les clefs, du consentement de ses frères, lui en remit l'entière possession, et ils sortirent tous de l'abbaye. Léodegaire leur imposa pénitence, puis, de l'avis de tous ceux qui l'entouraient, il les fit rentrer, et les déchargea en même temps de tout cens envers Saint-Cyr ¹.

¹ La Thaumassière, *Hist. Berry*. La Bulle confirm. de Pascal II, est datée de Latran le V des Kal. de Déc. 1104, André mourut le 21 janvier 1112. *Hist. ms. de l'abb. de Saint-Sulpice. Bibl. nat.* 13871.

1104. Aux ides de novembre, assisté de l'évêque du Mans, Audebert, il consacre l'église abbatiale de Saint-Satur; Adèle, comtesse de Champagne et de Sancerre, venait de la faire réédifier; le jour même de la consécration, elle et ses deux fils Guillaume et Thibault souscrivirent la confirmation de tous les droits du monastère¹.

En 1103, nous retrouvons le nom de Léodegaire au bas de la charte de Hugues de Sérigny pour l'abbaye de Saint-Maixent. Il semble d'ailleurs s'être occupé constamment du rétablissement de l'ordre et de la discipline partout où le relâchement et l'injustice se sont introduits ou imposés. Il chasse de leur cloître les religieuses de Charenton, qui vivaient dans le désordre, et les remplace par des chanoines. Les moines de Déols, sous leur ancien abbé, l'archevêque Audebert, s'étaient emparés de l'abbaye de Vierzon et en avaient chassé les religieux, Léodegaire rétablit les anciens moines et leur abbé Herbert, plus tard il leur fait rendre l'église de Neuvy. Caractère ferme et bienveillant tout à la fois, il était, nous dit Herbert, plein de douceur et d'une piété toute naturelle². Peu après, il faisait rebâtir à ses frais l'église de Montierchaume et l'offrait à Déols comme une sorte de compensation³.

¹ « In dedicatione igitur prefate ecclesie, anno M^o. C^o. IV^o, indictione XII^a, epacta III, idus nov. a Leodegario bituricensi archiepiscopo celebrata. » (Raynal, I, pièces just. — *Arch. du Cher*, fonds de Saint-Satur, l. droits honorifiques.)

² Ut erat natura benignus et pius. Charte d'Herbert, Cart. de Vierzon, *Bibl. nat.*

³ L'église romane de Montierchaume a été récemment décorée de fresques; l'une d'elles représente Léodegaire offrant son église à la Vierge de Déols.

L'année suivante, l'évêque de Limoges étant mort, il donne aux moines d'Userche, du consentement des clercs de cette cathédrale, les églises de Chamboret, Trainiac, Saint-Vite et Saint-Paul de Turenne, et la Chapellenie de Porcaria ; ces dons nous semblent des restitutions. Des lettres de Vulgrin nous apprennent aussi que Léodegaire avait donné aux moines de Souvigny les églises de Sainte-Marie des Chappes et de Saint-Pierre de Chirac.

Mais nous voici en 1107. Eudes Arpin, vicomte de Bourges, après avoir longtemps guerroyé en Palestine, languissant dans les cachots, est venu se réfugier dans un monastère de Cluny et échanger la cotte d'armes contre la bure ; l'abbé l'a nommé premier prieur de la Charité. Sur la rive opposée du fleuve qui baigne son Berry, la grande église est terminée et le pape Pascal II, moine de Cluny comme son prédécesseur, vient, à la prière des religieux, la consacrer. Le 7 mars, il fait son entrée solennelle, une foule immense se presse sur son passage ; Léodegaire et l'abbé de Déols sont aux côtés du pape, un grand nombre de prélats et de seigneurs de la province les entourent. Le lendemain, Pascal, porté sur les épaules des barons, fait le tour de l'immense basilique et consacre le grand autel en l'honneur de la Sainte-Vierge. Puis, il se remet en route pour Tours. Ce dut être dans ce voyage qu'il s'arrêta la même année à Déols ; l'on venait de finir les constructions de l'église, le pape la consacra et dédia lui-même l'autel majeur aux saints Pierre et Paul. Sur son ordre l'évêque de Plaisance consacra celui de la Sainte-Vierge et l'archevêque de Bourges celui de saint André.

Plusieurs actes de la même année sont également revêtus de la signature épiscopale ; entre autres la ratification du don fait par Raoul Floccel, de la dime de Vilaine, paroisse de Primelles, au chapitre de Notre-Dame de Sales. D'ailleurs, comme l'y appellent ses fonctions, Léodegaire accompagne le Souverain-Pontife ; nous le retrouvons le 1^{er} juin à l'abbaye de Ménac, en Auvergne, où il souscrit la confirmation du monastère par Pascal ; le 8 des calendes du même mois, le pape mentionne sa présence dans une bulle donnée près de Souvigny.

L'an 1108, étant à Chârost, il signe avec Gérard, évêque d'Angoulême, Galon, évêque de Léon, les seigneurs de Déols, de Chârost et d'Issoudun, la remise des droits injustes que percevait Raoul de Vatan sur la terre de Vouet, dépendance de l'église de Bourges ¹.

1109. En sa présence, le prieur de saint Martin-des-Champs échange avec les chanoines de Saint-Ursin le moulin « de Boiaco » contre la dime de Charlet.

1110. Il assiste, avec les évêques et les abbés de sa métropole, au concile de Saint-Benoît-sur-Loire ; Richard, évêque d'Albano, le présida. C'est de là que Léodegaire écrit à Pierre, évêque de Clermont, et lui prescrit de lancer l'excommunication sur les moines de Saint-Pierre de Mauriac, révoltés contre leur abbé ². Le concile de Latran se réunit en 1112, sous la présidence

¹ Pièces just. n° 4. (Cart. de Saint-Étienne de B. *Bibl nat.* 1274, n. acq.)

² Spicileg. t. III, p. 760, *Chroniq. de Saint-Pierre le Vif.*

de Grégoire VII ; il s'agit de la fameuse querelle des investitures qui sépare les princes allemands ; ne pouvant s'y rendre, l'archevêque y envoie un député.

Mais ce qui fit le charme de sa vie, ce fut sa douce et tendre intimité avec le B. Robert d'Arbrissel. Déjà Pierre de l'Estoile avait, sous son pontificat, fondé Fontgombault dans une solitude du bas Berry, lorsque Léodegaire songea à y appeler Robert ; la renommée de sa sainteté et ses fondations étonnantes faisaient espérer pour les cloîtres une nouvelle réforme pleine de vigueur. Robert se rendit aussitôt à Bourges ; l'archevêque le reçut avec la plus grande vénération, le logea dans son palais et le fit asseoir à sa table ; mais il ne put obtenir que l'humble moine, qui ne se nourrissait que de pain et d'eau, dérogeât en faveur de son hôte à ses habitudes austères.

Ce fut dans ces pieux entretiens qu'ils songèrent à établir dans la province une nouvelle maison de Fontevrault ¹. Adelard Guillebault, seigneur de Châteaumeillant, dont le nom se retrouve fréquemment mêlé aux événements de son temps, offrit aux fondateurs la forêt de Grosbosc et la villa d'Orsan. C'était une solitude aride et sauvage ; elle n'en plut que davantage à Robert, et au mois de décembre, l'archevêque, son neveu l'archidiaque Guillaume et une suite nombreuse souscri-

¹ Sur le bienheureux Robert d'Arbrissel. Cf. Michel Cosnier dans ses notes sur la vie du bienheureux par Baldric, arch. de Dol. — *Extrema conversatio B. Roberti acutore R. F. Andrea*. Bolland. février. — Fontevrault fut fondé en 1100 ; l'abbesse avait autorité sur les moines, l'ordre rappelait les anciens monastères doubles d'Angleterre.

vaient l'acte de donation. L'on se met aussitôt à l'œuvre; un cloître de bois s'élève, suivi bientôt de quelques constructions, et en 1113 Léodegaire consacre l'église sous le vocable de Notre-Dame; en même temps Robert place à la tête de la nouvelle communauté Agnès des Aix, première femme d'Adelard, qui l'a repudiée pour cause de parenté. La plupart des seigneurs du voisinage, Raoul de Déols, Geoffroy d'Issoudun, Jehan de Linières, Élie d'Huriel, Humbaud de Sainte-Sévère si rudement châtié par Louis VI, assistent à l'inauguration du nouveau sanctuaire et font d'importantes donations¹. Ils souscrivent la charte confirmative, devant l'autel, en présence de Robert et de l'archevêque qui lui-même, de l'avis de ses clercs, prenant les barons comme témoins, libère de tous droits synodaux et autres la paroisse de Maisonnais où se trouve Orsan². Un peu plus tard il apaisait les prétentions des chanoines de Puy-Ferrand sur Maisonnais et Orsan et en sa présence Alard faisait de nouvelles donations à Robert dans le chapitre des religieuses³. L'année suivante 1113, l'archevêque entouré de ses suffragants siége au concile de Beauvais, puis à la même époque il suit Guillaume IX, comte de Poitiers, dans son expédition contre l'héritier du comté de Toulouse; Alphonse Jourdain forcé de se retirer, Guillaume entre

¹ V. Raynal, *Hist. Berry*, t 1, pièces just. charte de 1113.

² V. pièces just. nos 5 et 6. (fonds d'Orsan.)

³ Alard fils de Pierre et d'Oda, sa fille Aalis et ses neveux Gauthier et Guillebaud de Chârost, Amblard de la Roche et Roger d'Humbert ratifient ces dons. (fonds d'Orsan, sans date.) Raoul Chapel prince d'Issoudun fit aussi plusieurs dons à Orsan en présence de Léodegaire. *Ibidem*. procès-verbal de M. Bigot.

trionphant dans Toulouse; à ses côté chevauchent l'archevêque de Bourges, les évêques d'Angoulême et de Bazas, Robert d'Arbrissel; un grand nombre de chevaliers les accompagnent.

C'était dans le but de calmer les esprits que le nouveau comte s'entourait de ces prélats; la présence du primat d'Aquitaine, qui avait jadis étendu son autorité jusque sur Toulouse, paraissait nécessaire; les évêques assistèrent aux grandes processions des reliques qui, sur l'ordre de Guillaume, se déroulèrent dans les rues de la ville, et ce fut devant eux que Bernard-Aton, vicomte de Béziers, vint prêter serment à Guillaume et à son épouse la comtesse Philippes, pour les fiefs du Rouergue qu'il tenait d'elle ¹. Les événements qui se suivirent, la mort de l'évêque de Poitiers (5 avril 1115), retenu prisonnier par le comte au château de Chauvigny, ne purent que séparer l'archevêque d'une cause alors pleine de désordres.

Cette même année 1115 voyait surgir une nouvelle fondation monastique, le Landais, dans une forêt près de Levroux. L'année précédente, Pierre de l'Estoile, atteint du mal des Ardents, avait succombé aux attaques du fléau, et déjà Robert, usé par les austérités de sa vie, ses courses multipliées partout où son zèle l'appelle, va recevoir la récompense de tant de travaux. Il quitte Blois, où il a été consoler ce compagnon d'Eudes,

¹ La foy fut rendue en présence de Léodegaire, archevêque de Bourges; de Géraud, évêque d'Angoulême; de Bertrand, évêque de Bazas; de l'archidiacre de l'église de Bourges, etc... *Hist. du Languedoc*, t. II, pièces just., p. 392.)

Guillaume, comte de Nevers, qui dans ses fers soupire lui aussi après le repos du cloître, et il s'achemine vers le Berry. Arrivé à Orsan, il s'y repose environ quinze jours, se rend de là à Déols et à Graçay, mais c'est à peine s'il peut atteindre ce château. On le place sur un brancard et l'on reprend la route d'Orsan. Le dimanche l'on atteint le monastère; l'Archevêque de Bourges, mandé par un messenger, accourt en toute hâte¹; aussitôt arrivé, il fait bien vite établir bonne garde autour du couvent; les seigneurs en font autant dans la crainte qu'on ne leur enlève un si précieux trésor. Mais tout le désir de Robert, c'est de reposer au berceau de son ordre, près de ceux dont il a été le flambeau et le gardien dans la vie : aussi le mercredi, sentant sa fin approcher, il tourne ses regards mourants sur Léodegaire qui ne le quitte plus : « Cher père, lui dit-il, « vous êtes mon archevêque, mon primat et mon « patriarche; vous savez combien jusqu'à ce jour je « vous ai aimé et toujours obéi. Vous savez que c'est « pour l'amour de vous que je suis venu dans cette « province, vous m'avez demandé quelques-unes de « mes bonnes femmes et je vous les ai données. Je « n'avais ici, vous le savez, ni maison, ni champs, ni « possessions aucunes. C'est vous qui, pour le salut de « votre âme et de celles qui vous sont chères, leur avez « préparé cette demeure; sous l'inspiration d'en haut, « vous avez bâti ce monastère afin que jour et nuit elles

¹ Huic nuntium quemdam transmisit et ut eum visitare dignaretur deprecando mandaverat. (*Extrema conversatio.*, Boll. fer, 25. t. III.)

« puissent y servir Dieu. C'est à vous qu'elles sont
 « redevables de tout, vous les avez constamment ho-
 « norées et servies, gardez-les sous votre protection
 « lorsque je ne serai plus.....¹ » ; et il le suppliait de le
 faire ensevelir à Fontevrault : « Vous me prouvez
 « ainsi, lui disait-il, si pendant le cours de ma vie vous
 « m'avez aimé. » L'archevêque, qui savait le couvent
 gardé par les seigneurs, n'osait lui faire une promesse
 que peut-être il ne pourrait tenir : « Nous sommes ici,
 disait-il, dans la seigneurie d'Adelard, lui-même a en
 grande partie construit ce monastère, laissez-moi déli-
 bérer jusqu'à demain. » Pendant ce temps Robert faisait
 mander Agnès la prieure, et Adelard consentait à son
 pieux désir.

Quelques jours plus tard, le 23 février 1117, Léode-
 gaire, agenouillé aux pieds de sa couche, recevait son
 dernier soupir.

Fidèle à ses engagements, l'archevêque se prépare
 aussitôt à conduire le saint corps au lieu de son repos.
 Un service solennel est célébré au prieuré et l'on y dé-
 pose le cœur du bienheureux. Une foule immense s'est
 rassemblée aux alentours ; l'archevêque remet le corps
 à Pétronille de Chemillé et la longue procession s'ache-
 mine vers Fontevrault ; les grands, le peuple qui s'est

¹ « O charissime pater tu es meus archiepiscopus, meus pri-
 mas, ac patriarcha, tu scis quomodo nunc usque te semper a-
 mavi et quomodo tibi obediens feci..... non habebam sicut scis
 hic domos non ullas possessiones, non agros. Præparasti eis pro
 animæ tuæ tuorumque salute hunc locum : ædificasti eis ins-
 pirante Deo hoc habitaculum..... (*Extr. conversat. Boll. t. III.*)



mit dem ...

Chronik ...

groupé autour des murailles du monastère se joignent au clergé et aux religieuses qui entourent, en priant, le chariot funèbre.

Arrivé à Candes, au confluent de la Vienne et de la Loire, le corps est déposé dans l'église, l'archevêque de Tours célèbre un nouveau service ; parmi les assistants l'on remarque l'évêque d'Angers et le comte d'Anjou. Puis l'on reprend la route de l'abbaye ; pendant trois jours le corps reste exposé dans les diverses églises de Fontevrault, et le 8 mars, au milieu de l'immense concours, en présence des archevêques de Bourges et de Tours, de l'évêque d'Angers, le bienheureux est inhumé dans le sanctuaire de la grande église¹. Le lendemain Léodegairc prononçait au chapitre des religieuses son oraison funèbre ; divers auteurs nous l'ont conservée non, malheureusement, sans quelques interpolations². L'archevêque assistait ensuite à la confirmation par Foulques, comte d'Anjou, de tous les dons faits à Fontevrault, et il reprenait avec les siens la route d'Orsan³.

Il y passa plusieurs jours. L'on plaça le cœur de Robert dans une boîte d'ivoire, et on le renferma dans

¹ L'abbé Edouard, *Fontevrault et ses monuments*, dit le dernier jour de février.

² P. Mainferme : Bouclier de l'ordre de FE. — Cosnier. — Ives Magistri. — L'on a soutenu que ce panégyrique ne pouvait être de Léodegairc, l'orateur y parlant des Albigeois, de Saint-Dominique, d'Innocent III et de Philippe Auguste, les Bénédictins de *l'histoire littéraire* sont cependant d'avis qu'il n'y a eu, comme le disaient les religieux de F. E., « que quelques fourrures dans ce que dit Ives Magistri ». (*Histoire littéraire*, t. X. p. 280.)

³ *Gall. Christ.*, t. II, instr. XIV.

un mausolée de pierre en forme de pyramide avec cette inscription ¹ :

HIC JACET COR B. ROBERTI
 OPINIONE AUTEM FAMILIÆ DEI PRECIPUÆ ANCILLAM X^{TO}
 CORPUSCULUM EJUS IRRORATUM LACHRYMIS
 TRADITUM EST FONTIS
 EBRALDI MONASTERIS ET IN CONDIGNO SEPULTUM
 MAUSOLEO

En revenant d'Orsan, Léodegairé s'arrêta à Issoudun où le V des kal. d'avril, il accorda entre eux les moines de Saint-Denys de Reuilly et ceux de Chezal-Benoît, les parties se disputaient la dime de Gorla et leurs députés étaient venus attendre l'archevêque à Issoudun. L'accord fut signé dans la chambre de Litteric abbe de Sainte-Marie ².

Les œuvres de Robert étaient restées chères à jamais au primat ; n'avait-il pas été l'un des fondateurs d'Orsan, le confident du bienheureux, son compagnon dans bien des entreprises ? A son lit de mort c'était à lui que Robert avait confié ses filles, et cette vie angélique qui avait ravi son âme, il la retrouvait aussi pure, aussi fervente dans cette phalange de saints moines, de saintes religieuses qui l'aimaient comme un père ! Aussi lorsqu'André le chapelain voulut retracer les derniers instants du bienheureux, il s'afflige de ne pouvoir parler des vertus du vénérable prélat : « Une inséparable affec-

¹ Raynal, *Hist. du Berry.*, t. II.

² *Gal. Christ.* in. Cart. Casal. Bened.

« tion, dit-il, l'unissait à Robert et leurs deux cœurs
 « s'étaient si bien fondus en un seul que le désir de l'un
 « était toute la volonté de l'autre. Combien d'exemples
 « à la louange de Léodegaire ne pourrais-je ici rappor-
 « ter ! Mais, hélas ! sa frêle nacelle flotte encore à l'in-
 « certain au milieu des orages sans fin de cette vie, et
 « malgré tout mon désir de parler, il faut me taire ¹. »

En 1118, Léodegaire fait donation aux sœurs et aux frères qui habiteront Orsan de l'oratoire et du cimetière de la paroisse de Bussières, et de ses dîmes. Car, dit-il, le bienheureux Robert nous a confié en mourant son monastère d'Orsan pour que nous le défendions de tout notre pouvoir et allégions sa pauvreté de nos ressources. Guillaume, archidiaque, et Hugues, archiprêtre de cette partie du diocèse, signent comme parties intéressées ². Vers la même époque, suivant une charte qui semble apocryphe, il aurait fait rendre à l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges l'église de Fougerolles, qu'Eudes, prince de Linières, et ses pères, détenaient injustement. Déjà en 1116 Léodegaire avait fondé dans ce monastère son anniversaire solennel au jour de son inhumation. A cette effet, il avait donné aux moines l'église d'Augy, dans la châtellenie de Charenton ³.

¹ Quem inseparabilis dilectio magistro Roberto conglutinabat tanto namque amore invicem conjungebantur, ut quod unus vellet, alius vix denegaret. De hoc siquidem Leodegario multa virtutum præconia possem referre, sed quoniam adhuc innumeras hujus exsiliî procellas in incerto navigat, ipsa humana ignorantia vellim nolim cogit me tacere.... (*Extrema conversat.*)

² V. pièces just., n° 7. (fonds d'Orsan.)

³ Ego Leodegarius Bituricensis Ecclesiæ humilis archiepiscopus, notum facio... quod ego venerabili fratri Fulconi abbati Sancti

Au concile de Reims, présidé par Calixte II, en 1119, nous retrouvons son nom parmi les huit archevêques qui y siégeaient. C'est à tort qu'Orderic Vital l'appelle Leother ¹.

L'année suivante, la vingt-unième de son pontificat, à la demande d'Agnès, il confirme une dernière fois tous les droits du prieuré et lui fait don de la maison qu'il avait fait bâtir pour lui-même dans le village ².

Le 31 mars de cette même année 1120, dans toute la force de l'âge et de la santé, il expirait; la mort réunissait dans le ciel ceux qu'elle avait séparés sur la terre ³.

Suivant son expresse volonté, son corps porté à Orsan fut enseveli près du mausolée de Robert; sur la dalle l'on grava ces simples mots qui valent une longue épitaphe :

LEODEGARIUS
ARCH. BITUR. AQUIT. PRIMAS.
QUIPPE. IN. TANTUM. COLUERAT. ROBERTUM.
CUM. VIVUS. ESSET.
UT. MORTUUS. AB. EJUS. CORDE.
NOLUERIT REMOVERI.



Sulpicii et communi capitulo pro redemptione animæ meæ et pro anniversario depositionis meæ die postquam ab hac vita decessero, concesserim ecclesiam de Augiaco quæ nostri proprii juris erat, quæ est in Castellania de Carentonio, inter S. Anianum et Joiacum.... (Cart. A de S-S., p. 7.) *Hist. ms. de l'ab. de S.-Sulpice*, Bibl. nat.

¹ Martenne., *Th. anecd.*, III, 884.

² V. pièces just., n° 9. (fonds d'Orsan.)

³ *Vir vita floribus et ætate.* — Suivant Raynal, 1121. — Léodegaire en 1108, date de la 10^e an. de son pontificat, et en 1120 de la 21^e. Ceci mettrait en 1098 son avènement.

L'ordre de Robert tout entier le pleura, et lorsque quelques mois plus tard l'on déplia au chapitre de Fontevrault le rouleau funèbre de Vital, abbé de Savigny, l'abbesse et ses sœurs inscrivirent son nom près de ceux de leurs fondateurs¹. Touchant témoignage de respect et d'amour pour celui qui avait tant aimé les œuvres de Robert que, mort il avait voulu reposer près de son cœur.

En 1569, lorsque les troupes du duc des Deux-Ponts saccagèrent le monastère, l'église fut brûlée et la pyramide tenta la cupidité des Huguenots ; mais, racontent les procès-verbaux, ceux qui osèrent y toucher furent punis cruellement et ne recouvrèrent la santé qu'en se convertissant². Cependant, lorsqu'on reconstruisit le maître autel en 1634, les ouvriers rencontrèrent par mégarde le saint cœur dans le creux d'une des trois pierres qui formaient la pyramide ; il était enfermé dans une petite boîte d'ivoire ciselé en forme de losange, contenue elle-même dans une boîte de bois ; ouvertes, le cœur parut dans son entier, mais au contact de l'air il se réduisit en poussière et les boîtes se brisèrent. Le tout fut remis alors à la prieure Bonne des Landes et au confesseur des sœurs, le R. P. Potier ; on renferma le cœur dans un sachet de taffetas rouge et les fragments

¹ Orate pro piissimo patre nostro Roberto, et pro Hersende charissima matre nostra, pro domno Petro episcopo et pro Leodegario archiepiscopo *Rouleau des Morts*, Delisle. Le rouleau du B. Vital, mort le 16 septembre 1222, circula en France et en Angleterre.

² Impr. fonds Orsan. Procès-verbal du pillage de l'abbaye, 1570, août.

des boîtes dans deux autres sachets de même étoffe et on les replaça dans la pyramide « joignant par derrière au « pillier de l'église et par le devant au bout des pieds du « tombeau de très pieux et dévot prélat Leger archeves- « que de Bourges et primat d'Aquitaine, insigne bienfai- « teur de ce lieu et amy très intime de notre bienheureux « maistre Robert, qui conduisit en personne son corps « jusque dans son abbaye et chef d'ordre de Fontevrault « et voulant par son testament estre enterré en ce « prieuré d'Orsan, au-dessous de son cœur qui demeura « en ce lieu ». Le tombeau de Leodegaire était alors dépouillé des ornements qui le distinguaient autrefois ¹.

En 1635 il fut ouvert par R. P. F. Jean Montagne, visiteur des monastères fontevristes ; l'on y trouva au milieu des ossements du primat son anneau d'or orné d'une améthyste, son sceau de cuivre non brisé et sa crosse de bois avec le cercle doré qui l'entourait, ces mots y étaient gravés. « Terreat. Pungat. Supportet et Ungat. » Les ossements et ces divers objets furent alors retirés de la tombe et remis à la prieure qui les conserva pieusement.

Onze ans après (1646) le P. Lardier, vicaire général de madame l'abbesse de Fontevrault, vint visiter Orsan ; il trouva peu convenable et pour le bienheureux et pour l'archevêque la position retirée de leurs mausolées ; la pyramide fut déplacée et posée à l'autre extrémité de la tombe de Léodegaire ; on l'éleva sur quelques marches et les vases, de nouveau ouverts, y furent replacés solen-

¹ Procès-verbal du P. Lardier sur la translation du saint cœur. 1646, fonds d'Orsan.

nellement ; le visiteur ordonna que sur les faces de la pyramide, dans les petites niches qui la décoraient, on ferait peindre les images de Robert, de Pétronille, la première abbesse de l'ordre, de Léodegaire et d'Adelard de Châteaumeillant, « et semblablement avons
« orné le susdit tombeau (de Léodegaire) des marques
« antérieures qu'il portait, ayant coupé partie d'une
« pierre du dit ornement selon sa longueur à cause que la
« susdite tombe avance un peu sous le pied d'estal du
« susdit autel, puis après avons mis les susdits anneau
« d'or, sceau, cercle d'or et ossements entre les mains
« de la mère sœur Gabrielle Barbarin prieure pour les
« conserver dans le trésor ¹. »

L'on voit que Léodegaire se trouvait ainsi presque confondu dans les hommages rendus à Robert.

Trente-cinq ans plus tard, M. Bigot, vicaire général de Jean de Montpezat de Carbon, archevêque de Bourges, vint à Orsan pour y recueillir les marques de vénération données à Robert depuis son trépas, Madame l'abbesse de Bourbon poursuivant la béatification en Cour de Rome. Le 30 janvier 1669 la pyramide fut de nouveau ouverte, les sachets de satin rouge trouvés intacts ; sur l'un on lisait le nom de saint Toul ², archevêque de Bourges ³ ; entre la pyramide et l'autel les

¹ Procès-verbal du P. Lardier.

² Le manuscrit original porte *saint Toul* très-lisiblement écrit, assurément par une erreur de scribe, car il n'a pas existé d'archevêque de Bourges de ce nom.

³ Peut être des ossements de Léodegaire, puisque dans le reliquaire de Fontevrault, où le P. Lardier avait placé les reliques provenant d'Orsan, on trouve dans un troisième sachet un fragment du doigt de cet archevêque.

commissaires virent le tombeau de Léodegaire, qui leur parut fort authentique par sa structure et figure ; on y lisait l'inscription nouvelle :

LEODEGARI
BITURICENSIS ARCHIEPISCOPI
BEATI ROBERTI FAMILIARIS
SEPULCHRUM.

Comme les abbayes ses sœurs, Orsan a disparu dans la tempête du siècle dernier, de son église et de ses tombes c'est à peine s'il en reste le souvenir ; mais au prieuré de Chemillé l'on conserve encore un élégant reliquaire en cuivre argenté renfermant une partie du cœur de Robert ; les étiquettes de parchemin qui l'accompagnent fixent sa translation à Fontevrault au 4^{or} octobre 1646. Elles mentionnent trois sortes de reliques, du cœur du bienheureux, des fragments des boîtes d'ivoire et de bois qui le contenaient et une partie du doigt de Léodegaire ¹.

TH. DE BRIMONT.

ALPH. de la GUÈRE

¹ Procès-verbal de M. Bigot, 1669, fonds Orsan. Le couvent d'Orsan, vendu à la Révolution, est presque entièrement détruit, il ne reste plus rien de l'église et de ses monuments ; déjà même avant 1793, le saint cœur semble avoir été enlevé, nous dit le Cardinal Dupont, archevêque de Bourges. Quelques cellules converties en greniers, quelques caves devenues celliers sont les seuls restes que l'on montre au visiteur.

II

NOTICE SIGILLOGRAPHIQUE ¹

Le sceau de Léodegaire, que j'ai le devoir d'étudier, suivant le désir que le vénérable abbé de Champgrand m'en exprimait la veille de sa mort, est un sceau matrice en cuivre, de forme régulièrement ronde. Sa largeur est de 0 m. 055 et sa circonférence de 0 m. 18; mais il offre cette particularité, qu'un anneau fixé à une bélière aux pieds de la figure permettait au chancelier (*Sigilli custos*) du prélat de le porter en voyage et empêchait de l'égarer.

Comme nous dit Stéphane de la Nicollière, dans son Armorial des évêques de Nantes, p. 13, à la mort des évêques, leurs sceaux étaient brisés et déposés dans leurs cercueils; mais pas toujours, puisque plus loin il nous dit que ceux de Philippe Cospeau, à sa translation sur le siège de Lisieux, furent remis au Chapitre le 21 janvier 1637. Nous voyons ici que celui de Léodegaire a été déposé dans son cercueil, mais non brisé.

Alph. Chassent et Delbarre, p. 7, nous disent que l'usage de la capitale romaine s'est maintenu jusqu'au XII^e siècle où elle disparaît dans un mélange de lettres onciales et de caractères gothiques. C'est ce que nous

¹ Le sceau de Léodegaire est représenté plus loin, sous le n^o I, au milieu de la planche du bulletin numismatique.

retrouvons ici. En effet, dans l'inscription nous remarquerons l'S, que l'inattention du graveur a placé à l'envers. Les E sont de forme tantôt carree et tantôt lunaire. Les A sont uniformes, ainsi que les G, qui ont la forme d'un 6, et le Q a la forme particulière d'un P renversé. En dehors de ces observations, les lettres sont de belles capitales romaines, et la réunion des deux alphabets montre clairement l'époque de ce sceau en prouvant son authenticité. La date du sceau que nous étudions est certaine, car la parfaite conservation de la matrice nous permet de lire sans hésitation :

SIGILLUM LEODEGARII PRIMATIS AQUITANIE

Il résulte de l'étude précédente que Leodegarius, ou Léger, a été le soixante-unième Archevêque de Bourges et qu'il occupa le siège de saint Ursin depuis 1097 jusqu'en 1120.

Nous sommes donc en face d'un monument de la fin du XI^e ou du commencement du XII^e siècle, de cette époque de restauration, de reconstitution générale où, après les grandes terreurs de l'an mille, la France seveille et se prépare, par les grandes fondations religieuses, à entrer dans ce beau XIII^e siècle où saint Louis porta si haut et si loin la gloire de la France par la vivacité de sa foi, l'énergie de son administration, l'impulsion admirable donnée aux arts et par la sagesse de ses jugements. Nous ne sommes pas encore dans le siècle de saint Louis, à l'apogée de la restauration politique et religieuse, littéraire et artistique, mais nous nous en approchons. Le mouvement s'opère doucement mais sûrement sous la main ferme et éclairée des évêques.

En effet, le Berry voit alors Fontgombaud, Chezal-Benoît et Orsan, fondés par Pierre de l'Étoile, l'abbé Bernard de Tiron et Robert d'Arbrissel.

G. Demay nous dit que, dès 1067, les sceaux ecclésiastiques représentent les évêques en costume liturgique. Ces hauts dignitaires de l'Église, étant investis du pouvoir de conférer tous les ordres, portaient en signe de pouvoir tous les vêtements de l'officiant; néanmoins nous pouvons remarquer que plus les prélats étaient élevés en dignité plus leurs sceaux étaient sobres d'ornements et leurs insignes apparents.

Léodegaire ne déroge pas à l'usage de cette époque, qui fut constant pendant une période de plus de quatre siècles. Il est donc revêtu de tous les vêtements de l'officiant. Il porte l'amict, mais d'une façon peu apparente, tandis qu'on le voit franchement accusé dans le type de Henri, archevêque de Bourges en 1199.

Léodegaire est aussi revêtu de l'aube, pas encore ornée d'une pièce rectangulaire de riche étoffe, cousue au bas de la jupe de devant. Ce *parement* qui décora l'aube dès le onzième siècle, et qui se rencontre dans les sceaux des premières années du treizième, se voit sur celui de Guillaume, archevêque de Bourges en 1201. Léodegaire n'a pas encore cet ornement sur son aube, tandis que les vitraux de la cathédrale de Bourges du XIII^e siècle en montrent presque tous les archevêques de Bourges revêtus. Léodegaire porte la dalmatique, cette robe des Dalmates fendue par le bas à la hauteur des genoux. Selon d'anciens auteurs la largeur des manches de la dalmatique correspondait à la dignité du personnage qui en était revêtu; aux plus

grands les manches les plus larges ; aux petits les plus étroites. Aussi ne sommes-nous pas étonnés de voir le successeur de saint Ursin, le patriarche de Bourges, primat des Aquitaines porter sur son sceau des manches d'une largeur peu commune : elles ont presque le tiers de la hauteur du personnage. Celui auquel Yves de Chartres adressait ses épîtres 90, 117 et 180, l'ami intime du fondateur de Fontevrault et du prieuré d'Orsan, le panégyriste de Robert d'Arbrissel n'était pas un homme de peu d'importance, et la haute dignité d'archevêque de Bourges et de primat ne faisait que rehausser son mérite.

L'étoffe de la dalmatique ne présente ni frettes ni bordure d'orfroi comme celui de Guillaume, l'un de ses successeurs, en 1201.

Les évêques portaient l'étole ou oraire tantôt sur la dalmatique et tantôt dessous, sur l'aube. Celle de Léodegaire n'est pas apparente ; nous ne pouvons donc vérifier si elle était palée en palettes ou potencée. Il ne porte pas de manipule comme l'archevêque de Bourges Guillaume, dont le sceau de 1201 nous en montre les extrémités droites et frangées.

La chasuble ou *planeta* couvre les épaules de Léodegaire avec cette particularité qu'elle n'est ornée que par un triple parement, l'un vertical et deux autres horizontaux. Les deux premiers forment la figure d'un *tau* et le second pourrait être la marque distinctive des archevêques en formant un double *tau*, origine de la double croix métropolitaine, à moins que ce ne soit que la représentation fort rudimentaire du *pallium*. Peut-être faut-il la ranger parmi les chasubles à parements

compliqués ou G. Demay remarque que le parement vertical aboutit à un parement d'encolure et se croise sur la poitrine avec une bifurcation en V. Nous remarquerons seulement avec cet auteur que les chasubles archiépiscopales sont généralement représentées unies, car l'insigne distinctif qui les décore, le pallium, en étant le plus bel ornement, on a dû les figurer unies, sans doute afin d'empêcher entre les parements et le pallium une confusion qui se produit ici.

Le dessin du sceau n'accuse pas la présence des gants, symbole d'investiture, qui du reste ne paraissent d'une façon distincte, mais sans détails, que vers le milieu du XIII^e siècle. Je dirai la même chose de l'anneau, symbole du mariage de l'évêque avec l'Église : le premier dont on constate la présence dans les monuments sigillaires à Bourges est de Gui, archevêque de Bourges en 1277.

Cependant lorsque Grégoire obtint de Richard, archevêque de Bourges, de reprendre ses fonctions et sa dignité épiscopale auxquelles ce prélat avait renoncé en 1077, au concile d'Autun en jetant par terre les vêtements pontificaux, le Pontife romain dit qu'il a repris la *verge* et l'*anneau*. Il considérait donc la crosse et l'anneau comme les deux symboles distinctifs et caractéristiques des archevêques et évêques ¹.

¹ Voir la description du trésor de la cathédrale de Troyes par M. Le Brun d'Albanne p. 205 des mémoires de la Sorbonne, 1864. Il faudrait citer tout ce qui est dit de l'anneau de Mgr Hervée évêque de Troyes en 1208.

Léodegaire porte la chaussure ecclésiastique appelée au moyen âge du nom de sandale c'est-à-dire souliers à la romaine ¹, ou très-couverts; mais le sceau ne nous en donne aucun détail. Sur le sommet de la tête du primat d'Aquitaine j'avais peine à retrouver la mitre archiepiscopale dans un objet affectant les formes d'une sorte de bonnet phrygien. L'étonnement que j'en avais cessa lorsque je me rappelai que notre sceau est de 1097 à 1120 et que la mitre n'a pas de représentation avant le onzième siècle. Les auteurs appartenant à des âges précédents la dépeignent « comme une sorte de *bonnet phrygien* sans pattes latérales, fixé autour de la tête par un cordon dont les bouts retombent par derrière ». En 1201 seulement Guillaume, archevêque, quitte la *mitre cornue* dont les proéminences arrondies se présentaient de chaque côté au-dessus des oreilles en forme de corne, et porte d'après la modification qui se fit vers le milieu du douzième siècle, la mitre dont les pans, autrefois latéraux, vont se placer l'un sur le front l'autre sur le derrière de la tête, mais conserve encore son étoffe molle et sans consistance. Bien plus, nous voyons Renaud de la Porte, notre archevêque en 1317, porter dans son sceau une mitre plus large dont l'étoffe est garnie d'arabesques et les orfrois semés de pierres fines. Nous voyons donc clairement la triple transformation de la mitre telle qu'elle s'opéra à l'archevêché de Bourges.

¹ Voir les souliers des archevêques de Bourges conservés au trésor de la cathédrale et celui trouvé dans le puits de Trowsepoil commune de Bernard Vendée.

Quant à la crosse (*baculum*) ou bâton pastoral, symbole de la puissance spirituelle, Léodegaire la tient de la main droite. La forme droite de la hampe rappelle au prélat la justice et la rectitude dans le gouvernement. L'enroulement de la volute lui conseille la douceur envers les âmes pieuses, la bonté qui les attire; et le pied qui se termine en pointe émoussée est un emblème de juste sévérité, un arme contre les ennemis de la foi. L'anneau par sa forme sphérique symbole de la Divinité provient des époques primitives, lorsque la crosse était un bâton court sur lequel le prélat s'appuyait en tenant le pommeau dans la main.

De la main gauche Léodegaire tient entr'ouvert le livre, symbole de cette puissance particulière aux successeurs des apôtres auxquels Dieu a dit : *Ite et docete* et qui seuls, malgré les puissances de l'enfer et les intrigues du monde, sont dépositaires de la divine science. Le livre dans la main d'un seigneur est aussi l'emblème de ses droits de patron ou de ses prérogatives de fondateur. Dans bien des sceaux nous voyons aussi le livre dans la main de saints ou de saintes comme simple livre de prières et emblème de piété. Or on sait qu'elle était la piété de l'ami intime de Robert d'Arbrissel et de Pierre de l'Étoile. On se rappelle les fondations nombreuses qui donnaient à Léodegaire les droits de patron. De plus sa science est incontestable quand on lit ses écrits et lorsqu'on parcourt l'histoire de sa vie.

Enfin, pour terminer la description de ce sceau, j'ajouterai que Léodegaire est assis sur un fauteuil (*cathedra*), chaire archiépiscopale ou siège antique en forme de pliant ou de X, en bronze, sur lequel des bandes

d'étoffes formaient le fond ou le dossier et dans lequel des boules de cuivre ou de cristal ornaient les extrémités comme dans le fameux fauteuil de Dagobert de la Bibliothèque nationale ou les spécimens que M. F. Moreau a trouvé dans son cimetière mérovingien de sainte Restitue (Aisne). Du reste ce siège qui paraît être une des prérogatives du primat, est encore en usage dans la cathédrale de Bourges lors des grandes cérémonies et le cardinal Dupont le faisait porter devant lui aux reposoirs des processions de la Fête-Dieu partout où il se trouvait.

Le sceau que je viens d'étudier et dont la matrice originale a été retrouvée non loin d'Orsan dans la commune de Cluis, était destiné par M. l'abbé de Champgrand au musée diocésain et son propriétaire actuel, M. l'abbé X., lui réserve la même destination. Mais l'archevêque possédait un autre grand sceau destiné probablement à sceller les actes qui devaient sortir du diocèse tandis que celui d'Orsan était réservé aux chartres de la juridiction diocésaine.

La comparaison des deux sceaux me suggère cette observation purement personnelle ; mais dont je trouverais une preuve dans les divers accessoires tout aussi bien que dans la diversité des deux juridictions d'archevêque et de primat-métropolitain. En effet le sceau dont j'ai étudié l'empreinte et dont j'avais espéré d'après les autorisation que j'avais reçues pouvoir publier le cuivre original, ce sceau donne la légende :

Sigillum Leodegarii primatis Aquitanie

tandis que celui dont on retrouve deux empreintes aux Archives nationales offre l'exergue :

S. Metropolitan (Bituricensis?) primatis Aquitanorum.

Les chartes sur lesquelles on les retrouve et que M. Alfred Maury a bien voulu me faire remettre, sont au dossier L. 840 le n° 203 et le n° 204, et regardent toutes deux la Chapellaude (Chapelle-Aude).

Le n° 203, est une donation d'environ 1107 au profit du dit prieuré, recopiée au cartulaire blanc de Saint-Denis, page 464, sous ce titre : « *Præceptum Leodegarii Archiepi Bituricensis de conventionne qua fecit helias de Uriaco (huriel) de filia Girb-ti pontonistore Rodulfi prioris.* »

Le sceau est rond de cire blanche et offre au-dessus de la tête de l'archevêque la trace d'une bélière dans la matrice de bronze. Le siège du prélat est presque carré et les montants plu-tôt en forme d'U que d'X comme dans celui d'Orsan. La pose du personnage n'est pas la même : tandis que de la main gauche il tient sa crosse la volute tournée en dedans, il élève la main droite avec le geste liturgique spécial pour bénir.

Je remarque encore pour les lettres que les E sont de forme carrée et que dans le mot Aquitanorum la queue de la lettre Q est contournée de la même façon que sur le sceau qui m'a été communiqué, ce qui ferait croire que le même graveur est l'auteur des deux sceaux.

Le n° 204 est une lettre de la même année (1107), de l'archevêque au sujet d'une restitution du seigneur d'Uriel. Elle est copiée au cartulaire blanc de Saint-Denis à la page 453, sous ce titre : « *Sr (super) hoc qd*

(quod) humbaldus reddit dampna q (quæ) intulerat ecclie (ecclesiæ) de capella injuste. »

Le sceau est le même que le précédent quoiqu'un peu plus petit et moins bien conservé. La cire est plus sèche et plus friable. Le peu qui subsiste de légende laisse constater qu'elle est identique à l'autre. De même que dans le précédent il n'y pas de contre-sceau et l'empreinte paraît être faite dans le creux de la main.

Même costume et même chasuble *crucifera* mais sans la double bande que nous trouvons dans le sceau d'Orsan et qui peut être confondue avec le pallium caractéristique des archevêques de Bourges, ce qui pourrait faire croire que le pallium n'était porté que dans le diocèse du titulaire tandis que dans les conciles généraux il était de bon goût de se dépouiller de toutes ces marques ou distinctions honorifiques pour en laisser l'usage exclusif au légat du pape ou au président de la noble assemblée.

Peut-être ce sceau où Léodegaire se donne seulement les titres de métropolitain et primat d'Aquitaine aurait-il été spécialement gravé à l'occasion du départ de l'archevêque de Bourges pour quelque concile œcuménique de Rome ou quelque concile provincial de Lyon ou de Paris ou même pour servir dans les conciles provinciaux ou ses suffragants ne le connaissent que comme métropolitain et primat et étaient forcés de reconnaître sa haute juridiction dans la hiérarchie des pouvoirs ecclésiastiques.

Quand à la bague ou anneau d'or trouvé dans le tombeau de Léodegaire à Orsan, rien ne prouve que l'améthyste qu'il portait ait été gravée et par conséquent ait servi de contre-sceau ou sigillum secretum, d'autant plus que les empreintes qui sont conservées dans les archives ne nous offrent aucune empreinte au revers du sceau. Il nous est donc impossible d'assigner à ce prélat un troisième sceau, tandis que l'usage de ces deux grands sceaux est prouvé, palpable et constant.

VTE ALPHONSE DE LA GUÈRE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Ego Leodegarius gratia Dei, bituricensis archiepiscopus humilis minister. Notum fieri volo tam presentibus quam futuris donum et conventionem quam fecerat Helias de Uriaco Deo et sancto Dyonisio et Rodulfo priori de Capella, scilicet de filia Girberti cognomine Pontonis Aldcart et de matrimonio quod ipse Girbertus ei tradiderat in manu et in presentia mea libere et absolute absque ullo retinaculo concessit tali videlicet pactione et auctoritate ut in memoria hujus doni jussu et deprecatu Hehe cartam inde fieri precepi, et ex meo proprio sigillo sigillari. Hoc actum est apud Capellam sancti Dyonisii in die Ascensionis domini, tempore Philippi Francorum incliti regis. Hujus rei testes sunt isti Ego archidiaconus de Magduno, Petrus prior de Leproso, Giraldus archidiaconus de Cuslenco, Wittelinus de Pertena, Rainaldus archipre-biter de Iricione, Bernardus Balbus, Petrus de Domarac, Giraldus augmeratus, Raimundus sacerdos de Buxa, Aimericus clericus, Constantices seruiens et alii plures legitimi testes.

(*Arch. Nat. L. 840, 203, et Cart. Saint Denys LL. 1158, p. 464. — Communiqué par M. A. de la Guère.*)

II

Preceptum Leodegarii Bituricensis archiepiscopi de Geraldo carpentario et heredibus suis.

Quum instituta presentis temporis solent obliuioni tradi et inde altercationes fieri, oportunum et utile est ut ea que presentialiter fiunt, scribantur et sic ad notitiam postero-

rum transmittantur quapropter ego Leodegarius Dei gratia Bituricensis archiepiscopus, notifico tam presentibus quam futuris qualiter in presentia mei finita fuerit altercatio que diu fuerat inter Rodulfum priorem Capelle et petrum de Cortils de Giraldo carpentario et heredibus suis. Noscant itaque tam presentes quam futuri Giraldum carpentarium suum nativum solum dimisisse et hospitatum fuisse Capelle in terra Sancti Dyonisii et concessisse se ipsum seruiturum Sancto Dyonisio et monachis Capelle sicut suum proprium hominem. Postea vero dominus Ugo prior et monachi dederunt ipsi Giraldo uxorem quondam mulierem nomine Aldeardim que venerat de Francia et erat juris Sancti Dyonisii et in frantia et in hac terra quam ipse Geraldus tenuit quamdiu vixit et servivit eum filiis suis sancto Dyonisio et monachis libere et absque omni calumpnia. Mortuo vero Giraldo carpentario, transactis multis diebus insurrexit Petrus de Cortils qui habebat uxorem sororem Bernardi Aimoini, calumnians monachos Capelle heredes illius Geraldii de quo superius mentionem fecimus, dicens illos debere servire sibi sicut pater eorum et genus suum servierat Bernardo Aimoins. Placitauerunt itaque prior et Petrus multis viribus de Giraldo carpentario, sed non potuit diffiniri. Interea me veniente Capelle venit Petrus de Cortils in presentia mei, clamorem faciens de monachis Capelle qui auferabant et heredes Gerardi carpentarii qui debebant servire sibi. Quo ego audito faciens vocari ad me priorem posui eum in rationem de clamore quem Petrus de Cortils fecerat de eo. Prior vero respondit se facturum rectum Petro in curia sera. Statuimus itaque diem adueniente vero die dixit Petrus de Cortils Giraldum carpentarium Bernardum Aimoino servuisse et sui juris fuisse. Prior vero et monachi responderunt se hoc nescire sed ipsum Giraldum servuisse sancto Dyo-

nisisio et sibi triginta annis et amplius quiete et sine omni calumpnia testificantibus tribus legitimis testibus probare volentibus se tamdiu possedisse quamdiu ipsi asserebant. Auditis igitur ego utriusque rationibus interrogavi utrumque si vellent inde fieri iudicium qui responderunt se velle, consensciens itaque voluntati utriusque convocatis optimatibus qui mecum erant, tam clericis quam laicis precepi fieri iudicium secundum rationes quas audierant. Convenientes igitur tam clerici quam laici dixerunt esse rectum etiam si esset verum Giraldum carpentarium Bernardo Aimoino servisse monachos sancti Dyonisii non debere perdere hoc quod ecclesia triginta annis et amplius quiete et sine omni calumpnia possederat, sed heredes Geraldii carpentarii debere servire monachis perpetuo jure sicut ipse Geraldus servierat, nec secundum canonica instituta priorem debere placitare de re quam tamdiu ecclesia sancti Dyonisii libere et absolute possederat et inde legitimos testes habebant. Hoc iudicium fecerunt isti Calcardus archidiaconus Bituricensis, Wittelmus archidiaconus, Giraldus archidiaconus de Cuslenco, Petrus prior de Leproso, Rainaldus archipresbiter de Uritione, Dacbertus archipresbiter de Sancto Desiderato, Petrus cognomine castus de Uriaco, Zacharias prior britonice uniberb de Uriaco et Hely frater eius, Petrus Beraldus de Monte Lucio Gosbertus de Cuslenco Bernardus capa rubea. Facto itaque iudicio ex hac diffinitione jussi ego Leodegarius archiepiscopus cartam inde fieri per deprecationem Rodulfi prioris et meo proprio sigillo sigillari. Hoc factum est tempore Rodulfi prioris regnante Philippo Rege.

(*Arch. Nat. Cart. Saint-Denys*. LL. 1158, p. 463. — *Communiqué par M. A. de la Guère.*)

III

1103

Adjudicatio Bituricensis archiepiscopi super contentione que erat inter nos et monachos Egedunenses pro ecclesiis de Vippleis.

L. Dei gratia ecclesie bituricensis humilis minister omnibus fidelibus tam futuris quam presentibus. Quoniam omnium nobis commisorum ne sit inter eos zelus et contentio nos et paternam habere sollicitudinem eorumque negotia curiose deliberare justeque prout possumus terminare debemus contentionem quam diu habuerant monachi sancti Dyonisii de Capella cum monachis Egedunensibus de ecclesiis de Vippleis conuocatis in hoc utrisque die statuto Bituricam canonice decidendo finire curauimus. Assistentes itaque coram nobis monachi Egedunenses has quae (sic) eis dederamus nichil aliud pretendentes sui juris esse dixerunt, monachi vero Sancti Dyonisii contra responderunt quod decessor noster dominus Richardus bone memorie Bituricensis archiepiscopus concedentibus laicis de eorum dominio seculariter erant sibi eas tribuerat et in hujus doni memoriam per traditionem reliquiarum earumdem ecclesiarum inde eos inuestiverat. Sed quidam clericus qui in ipsis eorum seruiens erat illis eas dolose abstulerat cum que quereretur si quod haberent munimentum hujus rei cartam sigillatam testes quoque hoc si opus esset paratos probare se respondentes habere in presentiarum eam produxerunt partis igitur utriusque ratione audita ac diligenter discussa abbates et archidiani cum aliis clericis multis ut de hoc judicarent missi in partem donum domni Ricardi venerabilis archiepiscopi ratum manere et firmum debere indicauerunt. Nos ergo quia has dantes ecclesias jus alterius

non dederamus hoc confirmantes iudicium Radulpho priori ceterisque monachis Sancti Dyonisii supradictas ecclesias esse reddendas adiudicauimus et in perpetuum quiete possidendas concessimus. Signum Arberti abbatis, signum Ieterici abbatis, signum Geraudi abbatis, signum Calcardi Archidiano Bituricensis signum Giraudi archidiani Signum Petri archidiani. Data presidente Romane sedi papa Paschali secundo, Regnante Rege Ludouico Anno ab incarnatione Domini M.C.III. XVI Kalendas februarii Epacta duodecima.

(*Arch. Nat. Cart. de Saint-Denys*, L.L. 1158. p. 454. — *Communiqué par M. A. de la Guère.*)

IV

1108

Charte de Léodegair sur Vouet.

In nomine eterni Dei et Salvatoris Jhesu Christi anno ab incarnatione ejus millesimo centesimo octavo indictione prima. Gestarum rerum executionem cartarum testimonio ideo majorum usus decrevit commendendam, ut quam humanus animus plurimorum intentione ad singulorum minor et retentionem scripturarum, saltem testimonio quorum obliviscitur reducat ad memoriam. Ego igitur L. Biturice sedis humilis minister breve recordationis pro futurorum temporum memoria componere curavi ne que facta sunt oblivioni tradantur, sed his litteris inspectis posterorum noticia declarentur. Omnibus itaque christianis tam presentibus quam futuris in quocumque manus hec scripta pervenerint, breviter significamus quod Rodulfus de Vastigno illam pravam consuetudinem quam in terra sancti Stephani de Boaco injuste posuerat de

exactione annone videlicet tempore messium, pro amore Dei et nostro in manu nostra refutavit, immo omnino divisit videntibus et audientibus illis testibus. Scilicet. G. Engolismensi episcopo et Galone Leonensi episcopo et Rodulfo Dolensi et Goffredo Exoldunensi et Rodulfo de Balgenciaco et Therico de Montefalcone et Aimone de Carroffio. Presentibus etiam canonicis sancti Stephani Ademaro Gaufrido archypresbitero, Rodulfo archidiacono Aimerico qui hanc cartam scripsit. Quod ut firmum atque intemeratum maneat sigillo nostro signari precepimus et propria manu subscripsimus. Signum † Leodegarii archiepiscopi. Hanc autem cartam decimo nostri pontificatus anno regnante Philippo rege Francorum factam fuisse apud Carroffi posteris significamus.

(*Cart. de S.-Ét. de Bourges*, p. 88. Bibl. Nat., 1274.)

V

Vers 1113

Léodegaire termine le différend que les chanoines de Puy-Ferrand avaient élevé sur la paroisse de Maisonnais où était situé Orsan.

Leodegarius Dei gratia Bituricensis archiepiscopus omnibus tam clericis quam cæteris fidelibus laicis perpetuam in Domino salutem. Quoniam humanarum rerum memoria nisi litteris commendata fuerit, fert tota latet et deperit, ideo hæc quæ sequuntur breviter designare curavimus. Nos itaque ad ædificationem sanctæ Dei ecclesiæ et religiosorum virorum pro ut possumus laborantes domnumque Robertum de Herbrussel in episcopatu nostro collocare desiderantes, in loco qui vulgo Ursa dicitur, omni calumnia tam clericorum quam monachorum sive laicorum sopi-

ta solemniter collocavimus querimoniam etenim quam canonici Podii Ferrandi in ecclesia de Maisons in cujus parrochia locus predictus situs est se habere dicebant amore Dei et nostro, ipsi canonici in capitulo suo in manu nostra videntibus Giraudo archidiacono de Cusles et Gaufrido de Corsanges archidiacono et Joanne archipresbytero, domnoque Rodulfo Dolense et Adelardo aliisque quamplurimis finierunt. Præsidente in romana sede domno Paschali secundo et Ludovico Francorum rege regnante. Si quis autem deinceps insani capitis huic concessionem cautor aliquam calumniam inferre præsumpserit deleatur in libro viventium et cum justis non scribatur, immo cum Dathan et Abiron in infernum sepeliatur. Et ut in perpetuum hec carta rata et firma permaneat propria manu subscripsimus.

(*Arch. du Cher, Fonds d'Orsan, ex Cartul., copie ancienne.*)

VI

1113

Leodegair de l'avis de son clerge abandonne tous ses droits synodaux et autres, sur l'église de Maisonnais.

Universis Sanctæ Dei filis ecclesiæ presentibus scilicet atque futuris notum fieri volumus et presenti scripto denuntiavimus quod ego Leodegarius Dei gratia Bituricensis archiepiscopus consilio clericorum nostrorum et aliorum bonorum absolvo et immunem constituo a synodis et pactis ecclesiam de Maisons in cujus parrochia locus Ursani situs est, concedentibus Guillelmo archidiacono, Joanne archipresbytero ejusdem ecclesiæ ministris presentibus et prætaxatis baronibus.

(*Arch. du Cher, Fonds d'Orsan, fol. 1 Cart. Copie ancienne.*)

VII

1118

*Léodegaire fait don a Orsan de l'oratoire et du cimetièrè
de Bussière.*

Quoniam hominum et vita brevis labilisque memoria res gestas que memoratu dignæ videbantur et quarum damnosa in posterum poterat esse oblivio custodia commendare litterarum decrevit antiquitas. Ego quoque Leodegarius Bituricæ sedis humilis archiepiscopus hunc modum approbavi et approbo in nomine igitur sanctæ et individuæ Trinitatis notum fieri volo presentibus et futuris quod Beatus Robertus de Arbrisello bonæ memoriæ miles Christi et sæculo migrans ad Dominum mulieres Deo devotas quæ apud Ursanum religiose ipsi deserviunt et res ad illas pertinentes in tutela nostra dereliquit quatenus eas pro posse nostro defensaremus et ipsarum paupertatem de facultatibus nostris sublevaremus. Unde inter cætera beneficia quæ divina munificentia per ministerium nostrum illis contulit dedimus et in perpetuum concessimus oratorium atque cimiterium in parrochiæ quæ dicitur Buseria ad opus supradictorum mulierum et virorum illis servientium, prodonavimus etiam illis decimas omnium propriarum facultatum, do scilicet tenore ut si aliqui non ejusdem religionis aut familiæ inibi conversarentur in illis, parrochialis ecclesia jus suum non amittat. Concesserunt hoc donum Wilelmus archidiaconus et Hugo archipresbyter in ea parte diocesis nostri ministri, sanximus etiam autoritate ministerii nostri ne quis successorum nostrorum archiepiscoporum supradictum parrochialem ecclesiam monasteriis virorum aut mulierum alterius religionis quæ supranominatus Deo devotas mulieres inquietent donare præsumat, immo perpetuo jure in pro-

prios usus archiepiscoporum mandat vel persona cui ipsam habendam in vita permiserit. Huic autem dono vel sanctioni interfuerunt et laudaverunt, Goslenus Bituricensis archidiaconus, Emericus archidiaconus, Herbertus archidiaconus. † Signum Leodegarii Bituricensis archiepiscopi † Signum Wilelmi archidiaconi. Signum Hugonis archipresbyteri. Hæc donatio facta est incarnatione domini millesimo centesimo decimo octavo, Gelasio secundo obtinente summum pontificatum, Ludovico serenissimo in Francia regnante.

(Fonds d'Orsan.)

VIII

1120

Confirmation par Léodegaire des biens du prieuré d'Orsan.

Leodegarius Dei gratia biturice sedis humilis archiepiscopus Petronille eadem gratia congregationis Fontis-Evraudis Abbatisse, omnibus que eidem ecclesie procuratoribus rite sustituendis in perpetuum. Sicut injustis postulationibus nullus omnino prebendus est assensus. Ita justa et canonica poscentibus nulla est proponenda dilatio. Ego itaque Leodegarius Biturice metropolis procurator indignus ad pastoralis officii curam pertinere agnoscens, ut omnium in Diocesi nostra christianorum saluti provideam, maxime tamen religiosis congregationibus paupertatem que spiritus amplexantibus debitorem me esse non dubitem, unde hortatu Agnetis, priorisse Ursani, pro remedio anime mee et debito officii mei dono et concedo sanctimonialibus Deo devotis, que apud Ursanum divini assidue insistent obsequis, vel que in eadem religione in posterum substituentur, decimas omnium animalium et fructuum suorum, nec non etiam frugum universorum, que propriorum servientium laboribus in Diocesi

nostra excoluntur; confirmo etiam illis omnia oratoria cum suis cimeteriis quecumque per archiepiscopatum nostrum in diversis parochiis vel in presenti possident, vel in futuro, Deo disponente, possidebunt, ita scilicet ut nulli omnino ecclesiastice sive seculari persone liceat ea vel in proprium jus vindicare, vel censualia facere, vel tenuariis vexationibus inquietare; quod si in locis que hodie obtinent vel in futuro eidem religioni conferentur oratoria nova cum cimeteriis edificare voluerint, et aliqua sive ecclesiastica sive secularis persona Diabolico affata instinctu, huic proposito adversari voluerit habito tantum bituricensis metropolitani assensu tota calumnia in irritum ducatur, habeantque libertatem Domum Domini Jesu edificandi, dono etiam illis et concedo domum meam quam apud Ursanum edificaveram, tali videlicet tenore, ut nullus successorum archiepiscoporum vel parentum meorum, aliquid juris in ea temerario ausu vindicare presumat. Ut autem inscriptio hec firmior habeatur, sigillo nostre imaginis eam roborari precepimus. Quicumque ergo hujus nostre pagine decretum sacrilegii violaverit anathema sit. Statua vero hec servantibus sit pax et gaudium in spiritu sancto. Data est anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo vigesimo. Indictione XII. Epacta XVIII. Pontificatus autem nostri anno vigesimo primo Regnante in Francia Ludovico serenissimo. Interfuerunt autem huic concessioni et laudaverunt archidiaconi nostri: Goslemus bituricorum archidiaconus bituricensis, Guilelmus archidiaconus, Hunnericus Herbertus archidiaconus, Giraudus abbas Casalis sancti Petri, Jocemias (Jeremias?) capellanus, Hildebertus presbiter.

(*Arch. du Cher, Fonds d'Orsan, L. des Dimes. Copie collationnée de l'année 1721. — Communiqué par M. A. de la Guère.*)